



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....33
 Pouvoirs.....09
 Excusé..... 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 09 DECEMBRE 2021**

N°2021-12-06 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2021

Le jeudi 09 décembre 2021 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 26 novembre 2021.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	HAMZA Ali
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MONIER Annick	GUIMARAES Odette	CRALIS Christophe
MILOTI Donni	LEROUX Pierre-Olivier	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	AOUATI Kheireddine
MICONNET Olivier	CHASSAIN Clément	BITATSI-TRACHET Françoise
AIDOUDI Salem	BARATTA Jean-Pierre	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	ADLANI Myriam	HODÉ Laurence
CARCREFF Corinne	DELERUELLE Quentin	PERRAULT Gérard

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
HERRMANN Marie-Catherine	à DJABALI Sara
ARNAUD Philippe	à MONIER Annick
DI IORIO Rina	à LEROUX Pierre-Olivier
KOUCEM Yacine	à MANTEL Serge
BERNARD Anne	à MARTIN Pierre-Yves
LE BLEGUET Marie-Thérèse	à COLLET Marie-Madeleine
JOLY Nathalie	à BITATSI-TRACHET Françoise
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Excusé :

BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Mme MOULINAT-KERGOAT a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de M. MANTEL, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu la délibération n° 2021-02-04 du 04 février 2021 adoptant le budget primitif 2021 de la Ville ;

Vu la délibération n° 2021-04-09 du 15 avril 2021 adoptant le budget supplémentaire 2021 de la Ville ;

Vu la délibération n° 2021-07-02 du 08 juillet 2021 adoptant la décision modificative N°1 du budget 2021 de la Ville ;

Vu la délibération n°2021-12-07 d'apurement du compte 1069 ;

Vu la réunion de la 1ère commission en date du 02 décembre 2021 ;

Considérant au chapitre 16 d'emprunts et dettes, la souscription de deux emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour 3 000 000€ et le besoin d'opérations afférentes de tirages et remboursements ;

Considérant le besoin d'anticiper l'apurement du compte 1069 par inscription de 116 609,96€ au compte 1068 ;

Considérant au chapitre 011 de charges à caractère général, 26 000€ de besoins supplémentaires en livres, interventions d'hygiène et réparation d'éclairage public ;

Considérant au chapitre 014 d'atténuation de produits, 16 333€ de reversement sur subvention perçue pour action non réalisée en raison de la crise COVID et 17 533€ pour dégrèvement de contribution ;

Considérant les besoins sur soldes 2020 et appels de charges 2021 de la BSPP pour 83 426,37€ au chapitre 65 d'autres charges de gestion courante et 83 613€ au chapitre 204 de subventions d'équipement versées ;

Considérant la régularisation des provisions semi-budgétaires sur créances douteuses demandée par le SGC du Raincy pour 60 683,59€ aux chapitres 040 et 042 et de 68 262,79 au chapitre 68 ;

Considérant aux chapitres 73 d'impôts et taxes et 74 de dotations et participations, les recettes supplémentaires notifiées,

- de contributions TH et compensation TH pour 299 606,37€,
- de FSRIF pour 72 011€,
- de compensations de taxes foncières pour 46 658€,
- de subventions pour 4.000€ de primes CAF sur ouverture de structures en période de vacances et 2 000€ de Cinémas 93 pour l'Image et le Territoire,
- de participation au service minimum lors des jours de grève dans l'Education nationale pour 7 703,10€;

Considérant le besoin de régularisation d'avance remboursable du CNC en recettes pour 2 074€ au chapitre 77, 17 621€ au chapitre 13 et en dépenses 19 695€ au chapitre 16 ;

Considérant aux chapitres 20 d'immobilisations incorporelles et 23 d'immobilisations en cours les projets d'études «100 ilots de fraîcheur » pour 33 360€ et le reclassement de 64 200€ d'études pour aménagement du lac du parc Lefèvre ;

Considérant les besoins au chapitre 21 d'immobilisations corporelles de 25 000€ de plantations d'arbres, 84 000€ de réfection des abords de la piste d'athlétisme, 100 000€ d'éclairage de l'avenue Magne et 56 293,38€ de trottoirs, pistes cyclables et arceaux vélo ;

Considérant aux chapitres 21 en dépenses et 13 de subventions, les conventions avec la Société du Grand Paris de 137 905,12€ pour réfection du giratoire Bellevue et avec Les- Pavillons-sous-bois de 101 209,50€ pour aménagements du boulevard Chanzy ;

Considérant au chapitre 21, 183 998€ d'acquisition de véhicules électriques et accessoires permettant d'optimiser les subventions obtenues du FIM déjà comptabilisées et 60 000€ de bonus électrique ;

Considérant au chapitre 13 de subventions, les notifications de 36 500€ de la Région pour le projet RFID de la Médiathèque, 103 449€ de DSIL pour centrales d'alerte attentat et création de Micro-folies, 3 415€ du FIM pour l'office Benoît Malon, 230 000€ de l'ANS pour la piste d'athlétisme et un surplus d'encaissement sur PUP de 88 913,56€ ;

Après en avoir délibéré ;

A la majorité par :

- 36 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves
+ BERNARD Anne
BOUDJEMAÏ Kaïssa
+ LE COZ Lucie
MANTEL Serge
+ KOUCEM Yacine
MONIER Annick
+ ARNAUD Philippe
MILOTI Donni
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri
MICONNET Olivier

AIDOUDI Salem
MOULINAT-KERGOAT Hélène
CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard
MAKHLLOUF Dounia
LAFARGUE Jean-Claude
GUIMARAES Odette
LEROUX Pierre-Olivier
+ DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier
FOURNIER Marine
CHASSAIN Clément

BARATTA Jean-Pierre
ADLANI Myriam
DELERUELLE Quentin
HAMZA Ali
DJABALI Sara
+ HERRMANN Marie-Catherine
BEREZIN Serge
CRALIS Christophe
COLLET Marie-Madeleine
+ LE BLEGUET Marie-Thérèse
MAUROBET Catherine
AQUATI Kheireddine

- 6 abstentions :

BITATSI-TRACHET Françoise
 + JOLY Nathalie
 TRILLAUD Laurent
 HODÉ Laurence
 + ROSSINI Christel
 PERRAULT Gérard

Article 1 : Vote les dispositions budgétaires retracées dans la Décision Modificative n°2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2021, ci-annexée et résumée comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
011	6065	9 900,00	042	7817	60 683,59
011	615232	6 100,00	73	73111	289 798,84
011	6288	10 000,00	73	73222	72 011,00
014	7489	16 333,00	74	74718	26 233,00
014	7391178	17 533,00	74	7478	6 000,00
023	023	299 606,37	74	74834	46 658,00
65	6553	83 426,37	74	7488	7 703,10
68	6817	68 262,79	77	773	2 074,00
TOTAL		511 161,53	TOTAL		511 161,53

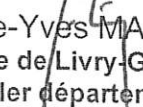
Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
040	4912	60 683,59	021	021	299 606,37
10	1068	116 609,96	13	1311	77 621,00
16	16449	3 000 000,00	13	1312	36 500,00
16	16871	19 695,00	13	1321	103 449,00
20	2031	-30 840,00	13	13251	3 415,00
204	204112	83 613,00	13	1328	469 114,62
21	2121	25 000,00	13	1348	88 913,56
21	2128	84 000,00	16	1641	-3 000 000,00
21	2151	289 000,00	16	16441	3 000 000,00
21	2152	106 408,00	16	16449	3 000 000,00
21	21571	72 000,00			
21	2158	4 252,00			
21	2182	183 998,00			
23	2312	64 200,00			
TOTAL		4 078 619,55	TOTAL		4 078 619,55
TOTAL DM2		4 589 781,08	TOTAL		4 589 781,08

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global 2021, y compris les Reports de Crédits, s'élève à 99 685 626,74€ au lieu de 95 095 845,66€, soit : en section de fonctionnement 68 491 517,02€ et en section d'investissement y compris les Reports de Crédits 31 194 109,72€.

Annexe 1 : DM2 – Budget principal de la Ville – Exercice 2021

Ainsi fait et délibéré en séance le 09 décembre 2021.




Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Affichage le 15 DEC. 2021

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20211209-2021-12-06-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.